



## COMMUNE D'ARCANGUES

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni le vingt janvier deux mille vingt-cinq à 19 h 30.  
La séance est ouverte sous la Présidence de Monsieur Philippe ECHEVERRIA, Maire,

Etaient présents : M. ECHEVERRIA Philippe, M. MAISTERRENA Didier, M. GARMENDIA Jean, Mme LAFFONTAS Céline, M. VITIELLO Laurent, Mme CHARLANNE Sandrine, M. PICOT Olivier, M. GARIADOR Alain, Mme JOST Sybille, Mme DUCOURNAU Marcelle, Mme FAVRE Nathalie, M. GAROSI Rémy, Mme DACHARY Sylvie, Mme CAZAUX Marie-Christine M. AIME Ramuntxo, Mme BONNARDET Marlène M. FERRUS Stéphane, Mme CABROL Laurence, Mme THOMAS Nélize

Secrétaire de séance : Mme LAFFONTAS Céline

Absents excusés :

Mme CURUTCHET Maitena ayant donné pouvoir à M. ECHEVERRIA Philippe  
M. DARRIGOL Daniel ayant donné pouvoir à M. GARMENDIA Jean  
M. GARRIGUE Jean-Michel ayant donné pouvoir à Mme LAFFONTAS Céline  
Mme HARAN Corinne ayant donné pouvoir à Mme CHARLANNE Sandrine

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 19

Nombre de membres ayant pris part au vote : 23

Date de la convocation : 16 janvier 2025

Date d'affichage : 16 janvier 2025

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

#### **Délibération n°2025/09**

#### **Attribution de fonds de concours par la communauté d'agglomération du Pays Basque – autorisation de signature de la convention d'attribution**

M. le Maire expose qu'une demande d'attribution d'un fonds de concours pour la réfection du fronton place libre a été formulée auprès de la communauté d'agglomération du Pays Basque au titre du forfait communal pour un montant de 30 000 euros, le reste à charge de la commune étant de 35 163, 18 euros pour un montant de travaux engagés de 65 163,18 euros.

Suite à l'accord de la CAPB, M. le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention d'attribution de ce fonds de concours qui prévoit les modalités de paiement de celui-ci ainsi que l'engagement de la commune à communiquer sur la participation de la CAPB à la réalisation de cette opération.

Le Conseil municipal, après en avoir entendu les explications :

**AUTORISE** M. le Maire à signer la convention d'attribution du fonds de concours d'un montant de 30 000 euros au titre du forfait communal

**AUTORISE** M. le Maire à réaliser les opérations administratives et comptables correspondantes.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire,



M. ECHEVERRIA Philippe.



La secrétaire de séance,



Mme LAFFONTAS Céline